

**Vœu de l'Assemblée Générale
de l'Association pour la Mémoire de l'Armée Noire (AMAN)
du 16 décembre 2009**

à l'attention

**de M. le Secrétaire d'État aux Anciens Combattants,
de M. le Président du Conseil Régional Champagne-Ardenne,
de M. le Président du Conseil Général de la Marne
et de Madame la Maire de la Ville de Reims**

L'association **AMAN** a tenu le mercredi 14 janvier 2009 son assemblée générale de lancement, après les cérémonies du 90^{ème} anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918. À Reims, celles-ci avaient été marquées par la venue le 3 novembre 2008 des ministres Jean-Marie Bockel et Rama Yade pour un hommage solennel aux combattants venus de l'Afrique sub-sahélienne combattre en France durant la Première Guerre Mondiale.

Son objet est de perpétuer la mémoire de ces combattants, et tout particulièrement de contribuer à la reconstruction à l'identique du monument de Reims inauguré le 13 juillet 1924, hommage national à ces soldats, rehaussé par l'inauguration la même année du double de cette oeuvre à Bamako (Mali). Car le monument de Reims a été retiré par l'Occupant dès octobre 1940 pour disparaître, dans le cadre d'une conception raciale de la guerre, ouvertement exprimée par l'exécution de prisonniers de guerre issus des divisions d'infanterie coloniale en juin 1940.

Une première étude de faisabilité a été menée par la Réunion des Musées nationaux, que cet organisme public va compléter par une courte mission à Bamako au mois de février 2010. À partir de quoi, Aman sera en mesure de lancer les procédures administratives permettant la sélection des entreprises aptes à la réalisation d'une telle opération.

Mais cette opération ne saurait être envisagée sans l'appui financier ferme et concret de l'État et des trois grandes collectivités territoriales que sont la région Champagne-Ardenne, le département de la Marne, la ville de Reims. Sans cet appui, il ne pourra être lancé de façon crédible de souscription publique, ou des demandes d'aide ciblées vers d'autres collectivités, et notamment celles du Front de la guerre de 1914-1918, ou bien vers des entreprises privées. À cet égard, deux réunions de concertation se sont tenues en sous-préfecture de Reims, à l'initiative du Secrétariat d'État aux Anciens Combattants, en particulier le 1^{er} décembre dernier, réunion à laquelle participait au moins un représentant de chacune des trois collectivités, pour déterminer une clé de répartition de l'effort souhaité.

Il a été prévu que le Conseil Régional et le Conseil Général participent chacun à hauteur de 10 %, l'État et la ville de Reims chacun à hauteur de 15% du coût prévisionnel de l'opération qui s'élève à 800 000 euros.

L'Assemblée générale d'Aman émet le vœu que ces quatre autorités inscrivent dans leur budget dès 2010 les sommes correspondant à cet engagement. Tous les documents justificatifs leur seront fournis.

à l'unanimité, le 16 décembre 2009, à Reims,

le Secrétaire général, chargé de la transmission du présent vœu

Raymond RIQUIER